

# EMPLOIS ET STAGES EN MÉDECINE AU NUNAVIK

Chutes Nastapoka (parc national de Tursujuq)

Crédit photo : Steve Deschenes

**JE SOUHAITE  
TRAVAILLER COMME  
MÉDECIN DE FAMILLE  
AU NUNAVIK**

Pour travailler comme médecin de famille, contactez :

**Docteure Geneviève Auclair**

Chef du Département régional de médecine générale du Nunavik

[genevieve.auclair@ssss.gouv.qc.ca](mailto:genevieve.auclair@ssss.gouv.qc.ca)

cc. : [justine\\_grenier@ssss.gouv.qc.ca](mailto:justine_grenier@ssss.gouv.qc.ca)

et [effectifsmedicaux.nunavik@ssss.gouv.qc.ca](mailto:effectifsmedicaux.nunavik@ssss.gouv.qc.ca)

Pour effectuer du dépannage comme médecin de famille,  
contactez :

**CENTRE DE SANTÉ INUULITSIVIK**

**Docteurs Gabriel Dubé et Jules Eustache**

Co-chefs du département de médecine générale

[chefferie.med.csi@ssss.gouv.qc.ca](mailto:chefferie.med.csi@ssss.gouv.qc.ca)

**CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA**

**Docteur Arnaud Messier-Maynard et Docteure Annie Lemay**

Co-chefs du département de médecine générale

[chefferie.med.cstu@ssss.gouv.qc.ca](mailto:chefferie.med.cstu@ssss.gouv.qc.ca)

Pour obtenir un poste de médecin spécialiste\* au Nunavik ou y  
effectuer un ou des séjours ponctuels par année :

**Docteur Christian Deschênes**

Directeur des services professionnels, Centre de santé Inuulitsivik

[christian.deschenes.med1@ssss.gouv.qc.ca](mailto:christian.deschenes.med1@ssss.gouv.qc.ca)

**Docteure Nathalie Boulanger**

Directrice des services professionnels, Centre de santé Tulattavik de  
l'Ungava

[Nathalie.boulanger.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:Nathalie.boulanger.med@ssss.gouv.qc.ca)

cc. : [justine\\_grenier@ssss.gouv.qc.ca](mailto:justine_grenier@ssss.gouv.qc.ca)

et [effectifsmedicaux.nunavik@ssss.gouv.qc.ca](mailto:effectifsmedicaux.nunavik@ssss.gouv.qc.ca)

**JE SOUHAITE  
TRAVAILLER COMME  
MÉDECIN SPÉCIALISTE  
AU NUNAVIK**

\* Les postes disponibles au Nunavik sont des postes en réseau obligatoire (PRO). Ces postes sont accordés lorsqu'il y a impossibilité d'assurer l'autonomie de l'établissement détenteur du poste dans cette spécialité et qu'un corridor de services est créé de façon permanente entre deux établissements. Comme son nom l'indique, le PRO vient avec l'obligation pour l'établissement détenteur du poste de conclure une entente avec un autre établissement qui le desservira. En contrepartie et une fois l'entente signée, l'établissement qui offrira le service pourra procéder au recrutement d'un médecin spécialiste.

